

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 08/12/23

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : Eric BODEAU

ENGAGEMENT FINANCIER - REPRISE DE LA VOIRIE – PARC AUX LOUPS 2^{NDE} PARTIE COMMUNE DE STE FEYRE

Rapporteur : M. Christophe MOUTAUD

Le Parc Animalier est accessible depuis la RD33 par un chemin communal situé sur la commune de STE FEYRE. Cette voirie est « revêtue » pour une meilleure qualité de circulation des véhicules du site.

Accusé de réception en préfecture
625-260034825-20231214-332_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

7-Finances locales 7.5 Subventions

Celle-ci permet l'accès au Parc et à la sortie en toute sécurité des visiteurs, toujours en sens unique vers la RD3 menant au bourg de STE FEYRE.

Pour cette demande de financement, la partie de voie concernée est celle utilisée pour la sortie. Cette section de voie est d'une longueur de 1,89 Km et se trouve aujourd'hui particulièrement dégradée. Cette voirie est d'origine (2001) ; La première partie de voie a été reprise en 2018 ; Aujourd'hui, l'Agglomération envisage la réfection complète de la seconde partie.

Les travaux seront réalisés par l'Entreprise COLAS via le marché Accord cadre à bon de commande.

Ils consisteront en la reprise complète avec rabotage et nivellement complet de la voie ; Réalisation d'un réglage et compactage du fond de forme avec apport de matériaux 0/31,5. En ce qui concerne la finition, il sera prévu un enduit bicouche sur la plus grande partie de la voie. Il sera réservé un béton bitumineux sur les parties les plus soumises aux contraintes de circulation (fortes pentes ou montées).

Ces travaux pourraient être réalisés au printemps 2024 ; Avant la réouverture du Parc pour la période de forte fréquentation.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 13	33 422,27	40%		
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		33 422,27	40%		

Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	50 133,41	60%
dont emprunt		
TOTAL GENERAL	83 555,68	100%

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-332_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

7-Finances locales 7.5 Subventions

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver le plan de financement définitif de cette opération,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

